

A R R E T E N° 671/2022-PM/EW/MC/EP

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR
LE GIRATOIRE FORME PAR LE CHEMIN ISAUTIER ET L'AVENUE
DU PRESIDENT CHIRAC**

DU 21 NOVEMBRE 2022 AU 16 DECEMBRE 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

VU la demande formulée par SBTPC-SOGEA en date du 24/10/2022 ;

VU la permission de voirie en date du 16/05/2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **le giratoire formé par le chemin Isautier et l'avenue du Président Chirac**, afin de permettre les travaux de pose de réseaux et de reprise de branchement par SBTPC-SOGEA ;

Dans l'intérêt de la sécurité publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du lundi 21 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022, de 7 h 00 à 16 h 00, le **giratoire formé par le chemin Isautier et l'avenue du Président Chirac** est soumis aux prescriptions ci-après définies, **en fonction des besoins et au droit des travaux** :

- Circulation réglée par alternat par piquets K10 sur demi-anneau
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et au droit des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est mise en place par SBTPC-SOGEA, qui se charge d'informer les riverains des dispositions du présent arrêté.

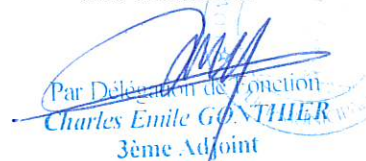
ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de poste de police municipale et le responsable de SBTPC-SOGEA, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est **affiché** et publié.

Fait à TAMPON, le 15 novembre 2022

LE MAIRE


Par Délégation de fonction
Charles Emile GONTHIER
3ème Adjoint